Statistiques agricoles: potentiel de production des plantations d'arbres fruitiers (abrog. directive 76 /625/CEE)

2000/0291(COD) - 13/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Encarnaçion REDONDO JIMÉNEZ (PPE-DE, E), le Parlement européen a approuvé la proposition. Par ses amendements, il demande que les espèces telles que les amandes, caroubes, noisettes, noix, châtaignes fassent également l'objet de l'enquête. Il demande la prise en compte du porte-greffe sur lequel se trouve l'espèce fruitière et souhaite que le calcul soit effectué sur la base de la superficie plantée (et non la superficie plantée nette).